



LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE

Dans l'exécution des opérations onusiennes transparaissent les points forts et les faiblesses des divers contingents; il existe des variations indéniables dans les normes de formation et d'entraînement appliquées par ces derniers, qui sont parfois chargés par l'ONU de tâches très différentes de celles pour lesquelles ils ont reçu leur instruction

elle cherche à amener tous les pays fournisseurs de troupes à se doter de capacités de même niveau. Avec l'accroissement soudain du nombre des opérations de paix au cours des dernières années, l'ONU a dû accepter des contingents qui étaient loin d'être à la hauteur. Outre ceux qui s'adressent au personnel militaire, les programmes de formation viennent de démarrer, et l'on pourrait faire beaucoup dans les secteurs de la police civile, de l'aide humanitaire, des droits de la personne et des affaires juridiques. Comme le personnel composant une force de réaction rapide doit se déployer immédiatement et qu'il ne peut recevoir une formation adaptée à la mission entreprise, les unités offertes par les pays doivent satisfaire à des normes comparables sous ce rapport. La majeure partie, sinon la totalité, de cette formation relève à juste titre des États membres; le rôle de l'ONU consiste à s'assurer que les pays fournisseurs de troupes appliquent des normes comparables et que leurs contingents y satisfont dans la pratique.

Le Secrétariat de l'ONU a exécuté un travail considérable dans le domaine de la formation sur le maintien de la paix, et il a reconnu par là l'importance déterminante de cet aspect. Il vient de rédiger l'ébauche d'un manuel de formation sur le maintien de la paix, qu'il a transmis aux États membres pour recueillir leurs observations. Le manuel met l'accent sur l'instruction individuelle et, par extrapolation, il pourrait passer à l'entraînement collectif et constituer, finalement, la norme minimale d'instruction individuelle à laquelle les États membres devraient assujettir leurs contingents avant de les affecter à des missions de l'ONU. L'instruction individuelle ne suffira pas à elle seule : sur le terrain, en effet, ce sont plutôt des efforts collectifs qu'il faut pour exécuter les tâches. Cependant, afin de dépasser le seuil de l'instruction individuelle, il faudra énoncer des normes de formation auxquelles devront répondre les sections, pelotons, compagnies et bataillons, ou leurs équivalents.

Outre qu'elle s'efforce d'établir ce qui correspond essentiellement à des « normes sur les capacités », l'ONU a récemment commencé à prendre des mesures pour en favoriser l'application concrète. Elle a ainsi renforcé le concept des Équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation (ENUAF) en se mettant à « former les formateurs », de sorte que des ENUAF pourront sous peu prêter main-forte aux États membres s'efforçant d'instruire leur personnel. En outre, l'ONU dispose d'un réseau mondial de centres d'entraînement au maintien de la paix sur lequel elle fondera ses efforts. Le Centre international Lester-B.-Pearson d'entraînement au maintien de la paix, installé à Cornwallis (Nouvelle-Écosse), s'est taillé un rôle particulièrement important en établissant ce qu'il appelle « le nouveau partenariat du maintien de la paix », partenariat qui allie l'appareil militaire, d'autres institutions gouvernementales et le secteur non gouvernemental. L'accent étant ainsi mis fermement sur la formation, l'ONU doit ensuite s'interroger sur le rôle que les organisations régionales pourraient jouer et, notamment, sur la possibilité d'obtenir les services de coordonnateurs régionaux des activités du système onusien, afin de mettre à profit les solides réalisations des deux dernières années. Les projets qu'ont amorcés le Royaume-Uni et la France en Afrique dans le domaine de l'entraînement au maintien de la paix devraient contribuer à améliorer la qualité totale des forces de casques bleus.

Afin d'arriver à se doter d'un personnel capable de bien fonctionner dans le cadre d'opérations multinationales, l'ONU devra — et cela importe largement — élaborer un ensemble de politiques et de procédures qui fera autorité, une sorte de « doctrine » qui